



Paris le 1 septembre 2016

Lettre ouverte à Madame la Ministre des Affaires sociales et de la Santé

Madame la Ministre, ne sacrifiez pas la santé à domicile et la qualité du suivi des patients.

La FFAAIR, au nom des patients qu'elle représente, est choquée de la parution en plein été de l'avis de projet au Journal Officiel du 5 août 2016 annonçant des baisses massives des tarifs de remboursement sur plus de 9 domaines de la liste des produits et prestations remboursables par l'assurance maladie, dont le traitement de l'apnée du sommeil.

Nos adhérents sont très étonnés à la lecture de cette information et également d'apprendre que, contrairement à l'usage et au respect des acteurs représentant les patients, aucune consultation préalable entre le Ministère de la Santé et la FFAAIR n'a été organisée.

Nous n'avons pas l'habitude de telles méthodes sans aucun dialogue ni concertation.

Cette annonce est particulièrement inquiétante : une telle baisse tarifaire aura nécessairement des conséquences directes sur le suivi médico-technique des patients et, donc, sur la qualité de vie des patients à leur domicile.

Une telle baisse ne peut qu'entraîner une détérioration de l'accompagnement apporté par nos prestataires de santé à domicile (entreprises, associations et pharmacies d'officine) : qualité du matériel, temps consacré au suivi des patients, formation du personnel de nos prestataires, ...

Pour toutes ces raisons, nous demandons la suspension de l'avis de projet, le temps d'obtenir des explications précises et l'organisation de véritables négociations associant les représentants des patients.

La FFAAIR ne comprend pas une telle remise en cause de la santé à domicile, pourtant largement défendue par le gouvernement ; elle s'associe par conséquent à la pétition lancée par l'intersyndicale des prestataires de santé à domicile. <https://www.change.org/p/m-le-president-ne-sacrifiez-pas-la-sante-a-domicile>

Le Président de la FFAAIR

Michel VICAIRE

